



Doc. 14787
22 janvier 2019

Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des États Parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la «Déclaration du Caire»?

Amendement¹ n° 9

M. Pieter OMTZIGT, Pays-Bas, Groupe du Parti populaire européen
M. Constantinos EFSTATHIOU, Chypre, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Karin BROUWERS, Belgique, Groupe du Parti populaire européen
M. Valeriu GHILETCHI, République de Moldova, Groupe du Parti populaire européen
M. Danail KIRILOV, Bulgarie, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 12.1 par le paragraphe suivant:

«à se retirer de la Convention;»

Déposé par:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
BROUWERS Karin, Belgique, PPE/DC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
KIRILOV Danail, Bulgarie, PPE/DC

1. 2019 - Première partie de session

